

**République Française**

**Département de la Charente**

**Arrondissement ANGOULEME**

**Commune de XAMBES  
En Agglomération**

**Arrêté Municipal portant règlementation du vide-grenier  
du samedi 3 septembre 2022**

**A R R E T E N° 30 août 2022-001**

**La Maire de la Commune de Xambes (Charente)**

Vu la loi n°96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat et notamment son article 26,

Vu le décret d'application du 16 décembre 1996, n°96-1097 ;

Vu la déclaration préalable présentée par l'association « Comité des fêtes de Xambes » représentée par son Président, Monsieur Jacky BAUSSAY, visant à organiser un vide-grenier le samedi 03 septembre 2022 à Xambes, au lieudit « Tras Le Breuil »

CONSIDERANT que la surface utilisée pour cette journée « vide-grenier » est inférieure à 300 m2 et qu'il y a lieu de réglementer cette manifestation,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – L'association « Comité des fêtes de Xambes », représentée par son Président, Monsieur Jacky BAUSSAY, est autorisée à organiser un vide-grenier, le samedi 03 septembre 2022 à Xambes (Charente) au lieudit « Tras Le Breuil » à partir de 6 heures.

**ARTICLE 2** – La présente autorisation est accordée pour une durée de 1 jour.

**ARTICLE 3** – Ce vide-grenier est autorisé dans les conditions sanitaires en vigueur.

**ARTICLE 4** – Le présent arrêté sera affiché sur le lieu de la manifestation et ampliation sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de Confolens,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Mansle,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la répression des Fraudes,
- Monsieur Jacky BAUSSAY, Président du Comité des Fêtes de Xambes.

A XAMBES, le 30 août 2022

La Maire, Géraldine JEROME

